



Université Paris 3

Sorbonne Nouvelle

Université Paris 6

Pierre et Marie Curie

**LA COOPERATION DECENTRALISEE :
UN LEVIER
POUR LA REDUCTION DES INEGALITES
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Mémoire en vue de l'obtention du DIU Conseillère égalité femmes/hommes

Evelyne SAGON

Sous la direction de Marie-Lise SEMBLAT

Année universitaire 2011

Février 2012

REMERCIEMENTS

A toutes les personnes qui, par leur écoute, leurs conseils, et leurs encouragements, ont contribué à l'aboutissement de ce travail

A Ousmane Syll et Vanessa Campan, Directeur et Chargée de mission au CERCOOP Franche-Comté

A Marie-Lise Semblat, ma directrice de mémoire, pour son suivi et ses conseils

A Elodie et Suzy, pour leur patience et leur compréhension

A Brigitte, Dominique, Jules, Laurent et Nelly pour le temps passé à me relire.

PREMIERE PARTIE : DU NIVEAU MICRO AU NIVEAU MACRO, LA NECESSITE D'INTEGRER L'APPROCHE DE GENRE, POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN, EQUITABLE ET DURABLE

I – LE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES – APERCU

1. L'intégration du genre dans les politiques publiques : le *mainstreaming*, un GPS¹ du genre ?
 - 1.1. Repères historiques
 - 1.2. Le *mainstreaming*, un GPS du genre ?
 - 1.3. Le *mainstreaming* à la française

2. Le genre dans la coopération française : entre discours et action
 - 2.1. Un intérêt récent pour le genre, mais des résistances d'ordre politique
 - 2.2. Des actions traditionnellement orientées vers les femmes
 - 2.3. Le MAEE et la communication sur le genre

3. L'approche de genre, pour un développement plus humain et équitable
 - 3.1. Comme vecteur de lutte contre la pauvreté
 - 3.2. Comme levier pour l'action démocratique ?

II – DECENTRALISATION ET COOPERATION DECENTRALISEE

1. La décentralisation, comme stratégie d'une meilleure gouvernance ?
 - 1.1. La décentralisation, un angle mort pour les femmes ?
 - 1.2. Gouvernance locale et développement – économique, local

2. Panorama de la coopération décentralisée

¹ Global Positioning System. En français, système de positionnement global

DEUXIEME PARTIE : DES EXPERIENCES CONTRASTEES

I – ETAT DES LIEUX EN FRANCHE-COMTE

1. Le contexte de la solidarité internationale en Franche Comté

1.1. Au niveau régional, la nécessité de coordonner la diversité des acteurs et des actions

1.2. Les collectivités locales franc-comtoises, objet de la présente étude

2. Le genre dans les organisations répertoriées

2.1. Un conservatisme français à tous les étages de l'administration

2.2. Les projets mis en œuvre dans les actions de coopération décentralisée : projets femmes ou projets genre ?

II – UNE EXPERIENCE DE COOPERATION DECENTRALISEE SOUS LE PRISME DU GENRE

1. En pratique : le Conseil Régional Picardie et ses partenaires, engagés dans une approche genrée de la coopération

1.1. Une expérience liée à la spécificité territoriale de la Picardie

1.2. La démarche «genre» du Conseil Régional de Picardie

1.3. Le genre dans la coopération décentralisée picarde

1.4. L'accent mis sur le développement économique local avec une dimension genre

1.5. Une volonté franco-béninoise soucieuse de démocratie participative

2. Promouvoir le genre dans la coopération : des pistes d'action

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

L'égalité des sexes pourtant inscrite dans le droit international et dans de très nombreux engagements internationaux tarde à s'imposer. Que ce soit au Nord ou au Sud, les disparités entre hommes et femmes perdurent. Elles n'ont été abolies par aucune culture, aucune société, quel que soit son niveau de développement et pèsent lourd dans la perpétuation des inégalités de développement.

La coopération décentralisée s'inscrit dans le mouvement de décentralisation des années 1980 et devient dès lors, partie intégrante des politiques du développement international. Elle nécessite d'intégrer les principes d'égalité entre femmes et hommes, de sorte que les avantages potentiels de la décentralisation puissent bénéficier à parts égales tant aux uns qu'aux autres. Or, force est de constater que là aussi, les résistances sont fortes.

En France, la coopération décentralisée a fait l'objet de nombreuses études mais très peu sous l'angle du genre. Pourtant, la base de données de l'atlas de la coopération décentralisée recense 4745 collectivités territoriales françaises engagées à l'international et 12000 projets de coopérations décentralisées, avec 138 pays.¹

C'est notre implication dans le milieu de la solidarité internationale qui nous a amenée à nous questionner à partir d'un simple constat. Alors qu'en Franche-Comté certaines associations, localement présentes à travers leurs délégations, portent la problématique du genre dans leurs stratégies et leurs programmes, elle est étrangement absente dans les projets et les structures même de coopération décentralisée. Ce sujet ne semblait pas du tout abordé, localement.

Alors pourquoi une absence d'interrogation chez les acteurs franc-comtois de la coopération ? Est-ce une spécificité franc-comtoise ? Assurément, non. Et pourquoi l'approche de genre devrait-elle être prise en compte dans ces organisations et dans leurs programmes ?

L'hypothèse que nous posons ici est que cette situation résulte d'une méconnaissance du concept de genre, de sa difficulté à le comprendre et à l'appliquer. Il devient alors difficile

¹ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/MAEEADVatlasV5_cle89593f-1.pdf, consulté le 17 février 2012

pour les acteurs concernés, de mesurer combien l'intégration du genre dans les projets réduit la pauvreté et comment des projets aveugles au genre peuvent en revanche, aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes.

Afin de tester cette hypothèse, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès des responsables ou chargé-e-s de mission des 8 collectivités locales engagées dans des actions de coopération décentralisée (un responsable n'a pas répondu à nos questions par manque de temps). Il s'agit du Conseil Régional de Franche-Comté, des Conseils Généraux du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, des Villes de Belfort, Besançon et Montbéliard. Nous avons également effectué un entretien réunissant Pauline Chabbert, chargée de mission «genre» à la DGM (Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) du MAEE (Ministère des Affaires Étrangères et Européennes), accompagnée d'Anne-Charlotte Jelty, contractuelle et de Sarah de Rekeneire de Cités Unies France.

Les entretiens que nous avons réalisés en Franche-Comté ne sont pas assez représentatifs, pour dégager une tendance générale de l'intégration du genre dans les actions de coopération décentralisée. Alors, pour les besoins de l'étude, et sur les conseils de Marie-Lise Semblat, présidente du réseau Aster-International associé aux initiatives de la région Picardie, nous avons réalisé deux entretiens supplémentaires, hors région Franche-Comté. Le premier, avec Madame Michèle Cahu, Conseillère Régionale de Picardie, déléguée à la coopération décentralisée et le second, avec Coralie Peyrot-Begard, chargée de mission coopération décentralisée, en Région Picardie.

Au démarrage de notre étude, nous ne nous limitons pas aux seules collectivités locales mais également aux associations de solidarité internationale qui emploient du personnel sur le territoire franc-comtois. C'est ainsi que nous nous sommes entretenue avec les responsables locaux de quatre associations de solidarité internationale : Oïkocrédit, CCFD-Terre solidaire, Terre des Hommes et Récidev, qui étaient les seules organisations locales répondant à ces critères. Or, l'orientation prise par notre étude n'a pas justifié que ces entretiens soient retenus.

Ces entretiens et nos diverses lectures (ouvrages, rapports, documents) nous permettent ainsi de dérouler notre étude en deux temps qui structurent ce document.

Dans une première partie, après avoir étudié comment l'approche de genre est intégrée dans les politiques publiques nationales, nous nous demanderons en quoi il est utile d'intégrer cette approche dans les politiques, les programmes et les projets. Nous porterons ensuite un regard sur la place des femmes dans la décentralisation et terminerons cette partie par un bref panorama de la coopération décentralisée.

Dans une deuxième partie, nous verrons pourquoi et comment l'approche de genre peine à s'inscrire dans les structures et les programmes de coopération décentralisée de la Région Franche-Comté. Puis, à la lumière d'une expérience régionale relativement récente et isolée, celle du Conseil Régional de Picardie, nous noterons qu'une convergence de partenaires locaux, associée à une volonté politique déterminée et des moyens adéquats, sont des atouts considérables pour intégrer l'approche de genre au bénéfice du développement économique local d'une région.

Face à ces constats, nous préconiserons quelques pistes d'action en vue de donner de la visibilité au concept de genre dans notre Région.

PREMIERE PARTIE - DU NIVEAU MICRO AU NIVEAU MACRO, LA NECESSITE D'INTEGRER L'APPROCHE DE GENRE, POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN, EQUITABLE ET DURABLE

I – LE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES

1. L'intégration du genre dans les politiques publiques : le *mainstreaming*, un GPS¹ du genre ?

1.1. Repères historiques

Depuis près de 70 ans maintenant², de nombreuses conventions, déclarations, conférences internationales et engagements ont vu le jour au niveau international obligeant les États à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques nationales.

Sans les citer tous, retenons la Charte des Nations unies et la DUDH (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) ainsi que l'ensemble des conférences onusiennes : Mexico en 1975, la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) ratifiée par la France en 1983, Copenhague en 1980, Nairobi en 1985 et Pékin en 1995. Cette conférence demeure, avec le programme d'action adopté à la suite, le cadre de référence de l'action internationale en matière de «gender equality». A ces multiples engagements, s'ajoute celui de la communauté internationale en 2000 sur les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), notamment l'objectif n° 3 - et la réaffirmation en 2005 de l'assemblée générale des Nations Unies de « la nécessité du *mainstreaming* du genre, comme seul moyen d'aboutir à un développement durable ».

Au niveau européen, le traité d'Amsterdam (1997) formalise l'engagement de la communauté en la matière. L'égalité est intégrée dans toutes les actions de l'Union, et la plupart des coopérations européennes ont fait de l'intégration transversale du genre un axe de leur politique d'aide au développement.

¹ Global Positioning System. En français, système de positionnement global

² Données extraites de la publication par la DCGID du document *Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, Initiatives et engagements français en matière de genre et développement*, Décembre 2006.

1.2. Le *mainstreaming*, un GPS du genre ?

C'est à partir de 1995, lors de la 4ème conférence internationale des femmes à Pékin qu'a été consacré le concept de «*mainstreaming*», traduit par «intégration au courant principal» du développement.

Selon Falquet ¹,

«Il s'agit tout simplement d'introduire une perspective de genre dans l'ensemble des projets de développement, c'est-à-dire de prévoir ce que chaque projet apporte aux femmes et aux hommes, pour faire en sorte que le projet ne bénéficie pas aux uns au détriment des autres mais qu'au contraire il permette une plus grande justice dans les rapports sociaux entre femmes et hommes».

En retenant l'expression «*approche intégrée de l'égalité*», l'Union Européenne définit le *gender mainstreaming*, «...comme une tentative d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans le courant général de la vie sociale (mainstream), celui-ci étant composé des directions, des organisations et des idées qui contribuent à une prise de décision en matière, par exemple, d'éducation ou de transport»².

Le *gender mainstreaming* signifie que tous les programmes, projets et actions qui s'y rattachent doivent prendre en compte le genre de manière transversale, en complément de mesures spécifiques. Le *gender mainstreaming* s'ajoute aux mesures d'actions positives, pour rééquilibrer des situations inégalitaires qui résultent des différences de situation entre les femmes et les hommes.

Pour l'Union Européenne, il ne s'agit pas seulement de stratégies complémentaires, mais d'une stratégie 'double'. A partir du *gender mainstreaming*, il s'agit également d'intégrer d'autres inégalités (afin de ne plus penser les inégalités entre les sexes, isolées des autres) : de classe, d'âge, d'origine ethnique....

¹ Jules Falquet, *Genre et développement* » : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la Conférence de Pékin, On m'appelle à régner. Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre. Textes réunis par Fenneke Reysoo et Christine Verschuur. P 60-87, Genève, DDC/UNESCO/IUED, 2003

² Réjane Sénac-Slawinski, *Du gender mainstreaming au paritarisme : genèse d'un concept controversé*, Cahiers du Genre, n° 44/2008

Sandrine Dauphin et Réjane Sénac-Slawinski¹, ont choisi de parler du *gender mainstreaming* comme d'un 'concept-méthode' «...parce qu'il nous semble important de faire le lien entre théorie et pratique».

De nombreuses critiques formulées à son encontre portent sur le risque de dilution de la question de l'égalité entre les sexes dans la lutte contre les autres discriminations, au nom de la diversité et le risque de disparition de l'agenda (quand tout le monde en fait, finalement plus personne n'en fait).

La définition même du terme «intégration au courant principal» du développement fait l'objet de débats. Si nous considérons, et de nombreuses études l'ont montré, que le paradigme dominant du développement n'a pas donné à ce jour de résultats très satisfaisants, en termes d'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes dans le monde, intégrer le genre dans ce paradigme dominant du développement, pose question.

1.3. - Le *mainstreaming* à la française

Yvette Roudy, lors d'une conférence organisée par le CNIDFF² en 1998 est très réservée sur ce concept. Elle dénonce le cheval de Troie que constitue le *gender mainstreaming* en affirmant : «... c'est un prétexte pour supprimer la notion d'actions positives...». Réserves également partagées par Sénac-Slawinski³, qui ajoute «ce danger est sans aucun doute d'autant plus marqué en France se caractérisant par ses résistances historiques et idéologiques aux mesures d'action positive. Les débats sur la loi dite sur la parité illustrent la profondeur de ces résistances dans ce pays de l'universalisme républicain...». (Sénac-Slawinski 2008 p 15).

Avant l'adoption en 2007 du document d'orientation stratégique Genre par le MAEE, les actions étaient traditionnellement orientées vers les femmes. Aujourd'hui, la mise en œuvre de la stratégie interministérielle s'articule autour de trois grands axes : le plaidoyer politique, le soutien à des actions spécifiques orientées vers les femmes et l'intégration transversale du genre qui demeure l'un des enjeux majeurs de cette stratégie.

¹ Sandrine Dauphin et Réjane Sénac-Slawinski, *Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un 'concept-méthode'*, Introduction, Cahiers du Genre, n° 44/2008

² Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

³ Op Cit

En 2012, la concrétisation de la mise en place d'un réseau de points focaux genre dans les sous-directions du Ministère, accompagnée d'une formation accrue des agents, ainsi que dans le réseau des ambassades, devrait améliorer sensiblement la question du *gendermainstreaming* dans la coopération française.

2. Le genre dans la coopération française : entre discours et action

L'intérêt, somme toute récent, porté au genre par la coopération française ainsi que le manque de moyens humains mis à sa disposition, ne traduisent-ils pas une absence de volonté politique, alors même que des actions sont menées spécifiquement vers les femmes. Ce retard français n'impacte-t'il pas d'une certaine manière la non prise en compte du genre dans les politiques publiques locales ?

2.1. Un intérêt récent pour le genre, mais des résistances d'ordre politique

Si l'intérêt porté au genre par la coopération française est nouveau, c'est tout d'abord parce que l'approche est nouvelle. Ensuite, même si la France a souscrit à l'ensemble des engagements internationaux en la matière, elle a résisté longtemps, très méfiante à l'égard du concept du genre. La France reste encore aujourd'hui, à tous les niveaux décisionnels, largement dominée par les hommes. Une absence de véritable parité en politique, de femmes aux postes stratégiques dans les services, font que la thématique genre n'est pas portée actuellement au Ministère. L'analyse des données sexospécifiques du MAEE révèle que les postes de décision sont occupés massivement par les hommes. Parmi les fonctionnaires, 20 % des femmes sont dans la catégorie A, 40 % dans la catégorie B et 70 % dans la catégorie C. Le poids de la hiérarchie, à dominante masculine, se traduit bien entendu dans les choix stratégiques.

La prise en compte du genre s'est concrétisée en 2007 par l'adoption du document d'orientation stratégique genre, co-construit avec les membres de la plate forme « genre et développement ». Le rôle et la persévérance des ONG ont été déterminantes pour aller au terme de l'initiative ainsi que la pression internationale, et notamment le rappel à l'ordre par les pairs (OCDE) qui a pointé du doigt l'absence d'actions mises en place par la France,

malgré la signature de toutes les conventions. Une responsable de relations internationales corrobore ces affirmations : *«C'est un concept que j'entends en France dans les circuits de coopération depuis pas très longtemps en fait. En revanche, j'en entends beaucoup plus parler au Burkina qu'ici»*. Le retard de la France en matière de genre est incontesté.

Le document d'orientation stratégique consacre un court chapitre à l'appui à l'action internationale des collectivités territoriales en matière de genre. Il est actuellement en cours d'évaluation par l'Observatoire de la parité.

Si la stratégie française pour la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le développement est porteuse d'espoirs, l'insuffisance des moyens humains et financiers l'est beaucoup moins. Un seul poste de chargée de mission «genre» placé au sein d'un département n'ayant pas d'autorité sur les autres, doit satisfaire les engagements en matière de promotion du genre.

2.2. - Des actions traditionnellement orientées vers les femmes

Les principes d'universalisme républicain démarquent la France des tenants du relativisme culturel pour les droits des femmes en particulier. Ainsi, la France a toujours défendu les droits universels et à travers eux les droits des femmes qui restent un axe fort du discours de la France sur les droits humains. Ce qui explique l'intervention traditionnelle du MAEE sur des actions spécifiques orientées vers les droits des femmes et contre les violences faites aux femmes (soutien aux projets de lutte contre les MGF (mutilations génitales féminines) par exemple...).

La stratégie genre est arrivée plus tard et c'est ainsi que le Secrétaire d'Etat à la Coopération de l'époque a lancé en octobre 2009, avec des moyens financiers conséquents (3 millions d'€), un plan d'action en faveur de l'autonomisation économique des femmes africaines.

Ce FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire) «Genre et développement économique : femmes actrices du développement», dont l'objectif est de «favoriser l'autonomisation personnelle, économique et décisionnelle des femmes transformatrices et entrepreneures d'Afrique de l'Ouest, a permis de soutenir 14 ONG françaises et leurs 30 partenaires du sud, sur onze projets en Afrique de l'Ouest, dans le secteur de la transformation alimentaire, de l'artisanat et du petit commerce.

Ce fonds intervient non seulement pour soutenir des projets économiques porteurs et pour renforcer les capacités techniques et organisationnelles des femmes, mais également pour soutenir le plaidoyer en faveur d'une plus grande participation des femmes aux espaces de gouvernance. C'est dans ce cadre que l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) a organisé une formation de haut niveau pour une vingtaine de femmes cheffes d'entreprises d'Afrique subsaharienne et que le centre de formation de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) en formera une trentaine d'autres sur le renforcement des capacités de plaidoyer et l'intégration du genre dans la planification politique.

Ce FSP constitue pour le MAEE un projet pilote qui se veut un modèle d'intégration transversale du genre dans des projets à caractère économique.¹

2.3. Le MAEE et la communication sur le genre

Les entretiens que nous avons menés en Franche-Comté ainsi que la consultation de documents de la DAECT (Direction à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) nous ont amenée à établir deux constats simples.

Premièrement, le document d'orientation stratégique genre du MAEE est inconnu de la quasi totalité des responsables de collectivités locales franc-comtoises. Deuxièmement, les appels à projets 2012 en soutien à la coopération décentralisée, diffusés par la DAECT ne mentionnent pas explicitement le critère «genre». Tout au plus, pouvons nous lire au point n° 7, que :

«Les projets devront indiquer comment ils intègrent les engagements de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide...dont certaines dispositions sont susceptibles de s'appliquer à la coopération décentralisée, tout particulièrement dans les domaines suivants : ...renforcement des capacités... division du travail».

Quel peut être l'impact de ces constats sur la non prise en compte du genre dans les politiques publiques locales ?

¹ Extrait de http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article_imprim.php3?id_article=77180, consulté le 29 avril 2011

Cette invisibilité du genre, nous la retrouvons également à Cités Unies France, association qui anime un réseau d'environ 3000 collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération décentralisée (l'AMF, l'ADF et l'ARF en sont membres de droit du bureau exécutif). Au sein de cette structure, il n'y a ni chargé-e de mission, ni d'étude spécifique réalisée sur le sujet.

La boucle serait elle bouclée ? Nous sommes convaincue qu'une réelle volonté politique est nécessaire pour que l'approche genre soit reconnue, entendue et appliquée à tous les niveaux de l'administration déconcentrée et décentralisée. Ou alors que les quelques initiatives isolées qui émergent ici ou là, et qui non sans difficultés permettent de faire avancer le curseur, soient véritablement soutenues.

3. L'approche de genre, pour un développement plus humain

L'égalité des femmes et des hommes est à la fois la condition et l'objectif d'un développement qui place l'Humain (femmes et hommes dans toute leur diversité) au cœur des politiques et des programmes. En ce sens l'approche de genre interroge le développement, car elle inclut les rapports sociaux de sexe dans des rapports plus larges entre riches et pauvres, au Nord, au Sud et entre le Nord et le Sud.

3.1. Comme vecteur de lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques

«Si les portes de l'éducation et de la santé s'ouvrent rapidement aux femmes, les portes des opportunités économiques et politiques s'entrouvrent à peine» (PNUD, 1995).

Sur 1,5 milliard d'êtres humains qui vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue (moins de 1\$/jour en pouvoir d'achat, selon la Banque Mondiale), 70 % sont des femmes. Constatant une «féminisation de la pauvreté», le plan d'action de Pékin considère l'émancipation et l'autonomie économique des femmes comme une composante essentielle du processus permettant d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités¹.

Mais si l'amélioration du rôle et du pouvoir économique des femmes n'est pas une

¹ Direction générale de la Coopération internationale et du Développement, *Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes – initiatives et engagements français en matière de genre et développement*, Décembre 2006

condition suffisante à leur émancipation en raison du poids des normes sociales et culturelles, elle est une condition nécessaire. Les inégalités les plus extrêmes, c'est-à-dire celles qui représentent une menace pour la survie des femmes et des filles (et dont les répercussions se mesurent à la surmortalité féminine), se manifestent dans les régions qui offrent le moins de possibilités d'activités économiques aux femmes (Kabeer, 2003).¹

Les raisons pour lesquelles elles sont plus touchées par la pauvreté que les hommes se situent dans les inégalités d'accès à l'éducation, d'accès aux ressources naturelles et économiques. Les choix d'orientation sont presque toujours liés aux rôles traditionnels des femmes dans la société. Ainsi, les possibilités d'emploi se raréfient, l'emploi se précarise et s'accompagne de faibles rémunérations, même quand des femmes réalisent des activités considérées comme masculines. Ainsi au Brésil, une division du travail est réapparue avec la formation et la qualification de femmes carreleuses. Recrutées dans le secteur du bâtiment pour leur minutie, leur adresse et leur application dans ce métier (qualités attribuées à leur nature féminine), elles n'en ont pas été pour autant mieux rémunérées que les hommes. Comme le souligne Nedda Angulo², «il serait intéressant de savoir si la fonction de carreleur s'est féminisée dans certaines villes et si sa rémunération a été revue à la baisse».

Les femmes travaillent beaucoup mais ont peu de droits en raison de la division traditionnelle du travail et de ses deux principes organisateurs (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes et un travail d'homme "vaut" plus qu'un travail de femme). Pourtant, la valorisation de leur travail, de tout leur travail, est cruciale pour qu'elles accèdent à une pleine reconnaissance de leur rôle économique mais ce travail n'est pas reconnu et valorisé. En zone rurale, le travail des femmes est principalement dédié aux cultures vivrières, travail non reconnu car il ne répond qu'à une nécessité de subsistance.

De très nombreux projets de coopération décentralisée se situent dans le secteur agricole où comme nous avons pu le constater, les femmes sont soit oubliées, soit confinées dans un rôle de nourricière.

Les politiques économiques basées sur un modèle néolibéral ont peu ou prou obligé les

¹ Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, Laurent Fraisse, *Femmes, économie et développement, de la résistance à la justice sociale*, Editions Erès, 2011

² Ibid

Etats à se désengager de leurs principales missions de service public (éducatives, sociales principalement). Et ce sont majoritairement les femmes qui ont compensé ce désengagement, en prenant des initiatives qui tentent de répondre à des questions de survie et à des besoins vitaux.

La conférence de Pékin marque une rupture dans la manière de prendre en compte les intérêts des femmes et ouvre la voie au genre. La question ne se pose plus en termes d'exclusion des femmes mais en termes de rapports de pouvoir qui empêchent la pleine participation des femmes, actrices du développement.

Les changements doivent donc s'opérer sur deux niveaux à la fois : la satisfaction des besoins pratiques des femmes et la vision de leurs intérêts stratégiques à plus long terme pour atteindre *l'empowerment*.

Concept incontournable, *l'empowerment*¹ émerge dans le discours des institutions internationales, suite notamment, aux enquêtes dites «poor voices» qui font prendre conscience que la pauvreté se caractérise d'abord par un déficit de pouvoir. Ce pouvoir d'agir permet aux femmes dans certains contextes, de se mobiliser, parfois hors des mouvements féministes classiques, pour répondre pratiquement à leurs besoins de tous les jours.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental, une condition nécessaire pour la réalisation des objectifs de développement et de croissance. A ce titre, elle ne doit pas être instrumentalisée. Le risque est cependant permanent : on intègre les femmes dans les projets pour les rendre plus efficaces et non dans le but de promouvoir leurs droits. «Les décideurs du G20 doivent financer l'égalité de genre parce que c'est un droit humain... pas seulement parce qu'elle va contribuer au développement économique des pays du G 20 !», ainsi s'exprime Claudy Vouhé à la dernière rencontre de la Pietra Coalition à Florence (Italie) en mai 2011, dont est issu l'appel au G 20.²

Le discours du dernier rapport de la Banque Mondiale «*gender equality in development*» semble plus nuancé par rapport aux travaux précédents. Il met en avant le fait que le principe d'égalité est un principe inconditionné (il ne peut y avoir d'égalité sous condition),

¹ Traduit également par les termes de «pouvoir d'agir, empoderamiento, capacitation», il peut se définir comme un processus d'acquisition de plusieurs formes de pouvoir - pouvoir intérieur, pouvoir de, pouvoir avec, avec une double dimension individuelle et collective

² Claudy Vouhé, *Le G 20 doit financer l'égalité de genre, pas le contraire !*, <http://www.genreenaction.net/spip.php?article8527>, consulté le 25 février 2012

mais ajoute l'idée que les politiques de développement doivent être rentables, car elles permettent de faire de la prévention et des économies, par exemple sur la santé et l'éducation ; les femmes en étant les vectrices principales. Il convient donc d'être vigilant face à ce «détour pédagogique», de l'ordre du sexisme bienveillant. Conditionner l'égalité à la performance même de l'égalité c'est tuer l'égalité. Les droits se suffisent à eux-mêmes ; ils n'ont pas de sexe.

Mais force est de constater que malgré les textes fondamentaux, les législations pèsent parfois très lourd en défaveur des femmes, pénalisant ainsi la réussite de leurs initiatives économiques de même que l'accès à la sphère décisionnelle et à la décision politique, condition sine qua non de la démocratie.

3.2. Comme levier pour l'action démocratique ?

Sans accès à l'information sur les processus qui permettent d'accéder aux ressources du développement, sans moyen de faire entendre leur voix, les femmes se trouvent dépourvues de moyens pour faire remonter leurs besoins dans les instances municipales. Là réside tout l'intérêt des plans de développement communaux et des démarches participatives qui en découlent. La participation politique des femmes autour de la définition de leurs besoins et intérêts est un atout considérable dans la lutte contre la pauvreté.

C'est notamment à travers les systèmes administratifs comme la décentralisation que se joue l'enjeu de la participation politique des femmes ; la coopération décentralisée en étant un des outils.

Les entretiens avec les responsables de coopération décentralisée nous renseignent sur la présence ou non de femmes dans les instances, publiques ou privées mais ne nous disent pas grand chose de leur participation : les femmes sont impliquées dans les projets, elles participent, parfois prennent la parole devant les hommes (Sénégal), contraintes ou forcées parfois, quand le Maire de Douroula dit avec ostentation « *pour faire plaisir à nos amis de la délégation de Besançon, nous allons demander aux femmes de prendre la parole* ». Dans d'autres cas, « *c'est toujours la même qui s'exprime, car elle est la plus âgée du groupe, elle a plus de facilités pour dire les choses, elle ose un peu plus* ».

Présence et participation s'inscrivent dans une dynamique complexe de rapports de

pouvoirs. La participation ne se résume pas à une présence physique mais interagit dans un environnement social complexe lui aussi. Comment faire augmenter la participation politique des femmes ? L'échelon local est-il le niveau le plus opportun ?

Les administrations locales peuvent constituer la sphère de gouvernance la plus proche des préoccupations des femmes, mais c'est aussi le palier de gouvernance au plus près des préjugés de la population.

En effet, une multitude d'acteurs, de structures, de pratiques interviennent à ce niveau et sur ce niveau. Ainsi, la gouvernance locale devient plus perméable et ouverte aux relations de pouvoir informelles, souvent hostiles à l'égard des femmes. Même quand elles accèdent à des postes de leadership dans la politique locale, les femmes s'exposent à de nombreuses avanies. Qui plus est, elles n'osent souvent pas s'exprimer, craignent qu'on les en empêche, qu'on se moque d'elles ou que les hommes refusent de les écouter (importance de la sensibilisation des hommes).

Une femme nigériane raconte son expérience «je suis devenue conseillère dans mon quartier et j'ai découvert que dans ce domaine, les femmes suivent les hommes. Peu importe l'air qu'ils chantent, les femmes doivent taper en mesure...»

Les obstacles à la présence des femmes dans la politique locale sont donc nombreux. Les stratégies nationales adoptées par les partis politiques pour promouvoir leur présence et leur participation, sont une opportunité pour contrer cet ostracisme.

Les recherches constatent que le niveau central a souvent plus de moyens, de ressources et de volonté politique pour promouvoir les droits des femmes que le niveau local et de ce fait peut favoriser la participation des femmes aux projets locaux.

Les partis politiques à travers le monde¹ ont mis en place tout un panel de pratiques différentes, qui tendent à faire augmenter la participation politique des femmes. L'adoption de quotas, spontanée ou requise par la législation, en est la manifestation la plus visible mais d'autres stratégies sont utilisées, comme la création de sections ou commissions réservées aux femmes au sein des partis. C'est le cas de l'ANC (Congrès National Africain) qui grâce à sa ligue féminine a conduit le parti à décider que les femmes devraient représenter 1/3 de ses représentants au Parlement. D'après Teresa Sacchet, les branches

¹ iKNOW politics *Réponse récapitulative sur les meilleures pratiques mises en place par les partis politiques pour promouvoir les femmes en politique.*

féminines des partis politiques d'Amérique latine jouent un double rôle : de soutien du parti vis à vis de l'extérieur et d'amélioration de l'équité dans les relations entre les sexes.

Des partis affectent des fonds à la formation des candidates pour qu'elles acquièrent certaines compétences sur des sujets liés aux campagnes. D'autres, tel le NDP (Nouveau parti démocratique canadien) adoptent des mesures incitatives destinées aux candidates, comme le remboursement partiel des frais de garde d'enfants pendant la campagne.

L'engagement à mener une politique en faveur de la parité, non seulement sur les listes mais dans les activités des partis, est aussi mis en avant.

Il faut également souligner le lien parfois encore ténu entre les personnes politiques, les décideurs et les organisations de base ; la décentralisation est relativement récente, les citoyen-ne-s peu habitué-e-s à ces démarches ascendantes et la confiance ne s'acquiert pas aussi facilement.

II –DECENTRALISATION ET COOPERATION DECENTRALISEE

Depuis les années 1990, la décentralisation est privilégiée comme stratégie de développement dans la grande majorité des pays tiers qui se sont orientés, par choix ou du fait de pressions externes, vers ce système d'organisation institutionnel.

Or, qu'est ce que la décentralisation si ce n'est un transfert de compétences et de pouvoirs de l'État à des institutions distinctes de lui ? Et l'approche de genre, ne vise-t-elle pas une meilleure répartition du pouvoir ?

1. La décentralisation, comme stratégie d'une meilleure gouvernance

Le thème de la décentralisation est un sujet très vaste qui fait appel à plusieurs disciplines. Elle revêt plusieurs formes¹ qui présentent des caractéristiques, des implications politiques et des conditions de succès différentes. Conçue comme un instrument de modernisation de l'Etat, elle apparaît en France dans les années 1980 et une dizaine d'années plus tard dans de nombreux pays du Sud, comme corollaire du mouvement de démocratisation.

¹ Décentralisation politique fondée généralement sur la dévolution, décentralisation administrative avec trois variantes possibles (déconcentration, délégation et cession de compétences), décentralisation fiscale ou budgétaire et décentralisation sectorielle

Il n'existe pas de version universelle de la définition de la décentralisation. La Banque Mondiale, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et la coopération française en donnent des versions différentes mais la référence commune consiste en un transfert du pouvoir d'un gouvernement central vers une autorité locale. L'approche française se concentre clairement sur les objectifs politiques de la décentralisation ainsi que sur la «cohésion territoriale».

En matière d'égalité femmes-hommes, l'intérêt de la décentralisation réside dans l'ouverture possible vers une institutionnalisation de ces questions à l'échelon local, avec la possibilité pour les femmes d'occuper une place sur le plan politique. En revanche, le risque existe qu'il ne soit pas tenu compte des questions de genre.

«En réalité, il s'agit d'un domaine où se remarque d'emblée la convergence croissante des intérêts politiques et économiques pour le développement »... De ces deux discours du développement, «ni l'un ni l'autre ne présentent une bonne feuille de route sur le plan de l'égalité des sexes», (Melissa Mac Lean 2003).

1.1. La décentralisation, un angle mort pour les femmes ?

«L'égalité des sexes peut être proclamée dans les Constitutions, les lois électorales et les partis, tout en étant transgressée par les acteurs d'une démocratie encore souvent monosexuée et masculine»¹

Alors que la décentralisation est souvent considérée comme un important véhicule de progrès de la représentation des femmes et d'avancement de leurs droits, les études et les recherches, même si elles ne sont pas encore très nombreuses sur le sujet, nous montrent que la réalité n'est pas aussi tranchée. A cet égard, le rapport établi suite à la conférence internationale de Mexico² fait état de plusieurs constatations, notamment : la décentralisation ne favorise pas femmes et hommes automatiquement de manière équitable, elle peut renforcer le pouvoir des élites, renforcer indirectement les rôles

¹ Bérengère Marques-Pereira et Roland Pfefferkorn, *Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions*, Introduction, Cahiers du Genre, hors-série 2011

² La décentralisation, le pouvoir local et les droits des femmes – participation, représentation et accès aux services publics. Préambule. Recommandations stratégiques de la conférence internationale, Mexico, 2008

traditionnels occupés par les femmes, etc..., ajoutant que le processus de décentralisation est insuffisamment respectueux de la parité femmes-hommes, parce qu'il ne tient pas compte des engagements internationaux.

Ainsi, les réformes de décentralisation ne profitent pas automatiquement aux femmes ; elles peuvent même les désavantager. C'est ce que nous montrent treize projets de recherche¹ qui se sont intéressés aux effets de la décentralisation sur l'accès des femmes aux services, aux ressources et au pouvoir local en Asie du Sud, Afrique Subsaharienne et Amérique Latine.

Tout d'abord, la décentralisation financière qui nécessite que les autorités locales imposent des frais d'utilisation pour financer les services d'éducation ou de santé par exemple, exclut de fait les familles pauvres de ces services avec les conséquences catastrophiques que l'on peut imaginer, tant en matière de santé que d'éducation, dans des pays où la scolarisation des filles est souvent très faible.

Ensuite, dans les administrations locales, plusieurs recherches l'ont démontré au Salvador, Honduras, Inde, Pakistan et Afrique du Sud, le difficile accès des femmes à l'information financière, ne permet pas d'influer sur les décisions budgétaires censées faciliter l'égalité d'accès des femmes aux différents services. D'autres recherches suggèrent cependant des expériences plus contrastées où il semblerait que les femmes siégeant dans l'administration locale ont une influence certaine sur la répartition des dépenses locales.

Enfin, les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Leurs particularités identitaires (classe, caste, ethnicité, âge) ont des conséquences différentes dans l'accès aux services et aux ressources. Le risque n'est pas négligeable d'une surreprésentation d'une certaine catégorie d'élite féminine, non représentative des autres femmes (femmes de rang inférieur dans les castes, non propriétaires foncières etc...).

Ces mêmes recherches ont aussi révélé des histoires plus encourageantes qui concluent que pour que la décentralisation profite aux femmes, elle doit s'adapter à leurs besoins et au contexte de leur vie. Les instances dirigeantes tant de la société civile que des instances nationales et locales, doivent veiller à ce que les femmes jouent un rôle actif. Elles doivent

¹ Melissa MacLean, *La parole aux femmes, représentation politique et participation dans les systèmes décentralisés*, Droits des femmes et participation citoyenne, Résultats de recherche

s'efforcer de reconnaître leurs besoins, afin d'adapter les services dans un sens soucieux de favoriser l'égalité entre les sexes.

Pour rendre la politique attentive aux besoins des femmes, il ne faut pas se contenter d'en placer plus à des postes à responsabilité, mais changer profondément la conduite des affaires publiques.

1.2. Gouvernance locale et développement – économique, local

Bien que les acceptions de cette expression soient très variables, la gouvernance locale peut se définir comme la façon dont le pouvoir et l'autorité sont exercés au niveau local.

Ainsi, le pouvoir local s'exerce dans un processus horizontal qui vise à faire participer à la gestion des affaires locales, l'ensemble de la société civile. A cet égard, doit s'appliquer le principe de non discrimination, visant à réduire explicitement les inégalités entre les hommes et les femmes, de sorte que les avantages potentiels de la décentralisation puissent bénéficier à parts égales aux deux sexes.

Chacun-e convient qu'un traitement égal des femmes et des hommes est une condition essentielle au développement autant qu'à la démocratie. Une gouvernance plus accessible, responsable et efficace à l'égard des femmes doit se traduire dans les faits. Sans généraliser, car les lieux, les contextes et les expériences sont différentes, la gouvernance locale est bien souvent un théâtre d'action décevant pour les femmes, du fait de sa perméabilité aux institutions et relations de pouvoir informelles et du contournement des procédures officielles qui s'y rattache. Pouvoir informel auquel les femmes accèdent difficilement, par manque de temps, tant elles sont accaparées par leurs activités reproductives.

L'objectif du développement économique local¹ ouvre la possibilité d'un travail conjoint et de la participation de tous les acteurs locaux, à tous les échelons, pour l'amélioration de l'économie locale. Le rôle des femmes et la place qu'elles doivent, peuvent y prendre sont cruciaux. Or, nous avons vu précédemment que la décentralisation ne favorisait pas systématiquement la place des femmes, au niveau local.

¹ Le développement local s'analyse par rapport à l'histoire du développement ; développement conçu sous un seul angle économique libéral, capitaliste et patriarcal. L'idée d'un développement par le bas apparaît au début des années 1980, un développement qui serait ancré dans un territoire, et qui ne serait plus lié à la seule croissance économique. Sous l'effet du retour en force du courant ultra libéral, cette idée a fait long feu.

La coopération décentralisée, étroitement liée au processus de décentralisation, interroge la notion de développement. Située à une échelle spécifique, entre micro et macro, «mésos», elle représente un levier à actionner dans le développement économique des territoires partenaires, et dans la démocratie locale.

2. Panorama de la coopération décentralisée

La définition même du terme de coopération décentralisée a une acception différente en France et en Europe. Dans l'acception française, la coopération décentralisée concerne les actions de coopération de collectivité territoriale française orientées vers d'autres collectivités étrangères. Pour l'Union européenne, le partenaire étranger n'est pas obligatoirement une collectivité locale ; la coopération regroupe tous les acteurs non étatiques (ANE).

Caractérisée avant le vote de la loi ATR du 06 février 1992¹, par une pratique informelle liée aux relations interpersonnelles (avec les traditionnels jumelages), elle est aujourd'hui sécurisée juridiquement et s'est professionnalisée dans les collectivités locales avec des services plus ou moins dédiés.

De fortes pressions exercées par certaines oppositions politiques locales, hostiles pour des raisons souvent idéologiques à cette coopération vers l'étranger, ont conduit le législateur à intervenir, suite à de nombreuses saisines des tribunaux administratifs et d'une jurisprudence conséquente, au prétexte d'un intérêt local non satisfait. L'adoption de la loi Thiollière en 2007 a mis fin à cette insécurité juridique et l'intérêt local, s'il reste un élément majeur des politiques de coopération décentralisée ne peut plus en aucun cas être un motif de saisine de la juridiction administrative. Politiquement et électoralement parlant, c'est autre chose. Selon un-e responsable de collectivité interrogée, « *les dossiers de coopération sont des dossiers qu'on a beaucoup de mal à faire vivre, de façon dynamique, parce que pour un Maire, un Elu ce n'est jamais une priorité... pour une municipalité, électoralement parlant ce n'est pas porteur* ».

Les autres aspects de l'action extérieure des collectivités locales (action humanitaire, etc...) ne seront pas abordés, car cette étude se limite aux actions de coopération décentralisée, juridiquement encadrées par la loi et formalisées par une convention entre partenaires.

¹ Loi du 06 février 1992, loi relative à l'Administration Territoriale de la République

Une des spécificités de la coopération décentralisée réside dans la recherche d'une nécessaire réciprocité (outil d'apprentissage mutuel et enrichissement) au nom de l'intérêt local. Elle s'inscrit dans une dynamique de développement local, reconnue comme composante majeure du développement, en interagissant sur les territoires partenaires. Cet ancrage local est directement lié à la question du pouvoir local, d'élu-e à élu-e.

La dimension économique, ce n'est bien sûr pas la seule, apparaît comme une composante essentielle des actions de coopération décentralisée et peut aussi constituer un retour bénéfique pour la collectivité française. Elle est souvent présente comme question transversale autour d'actions comme l'agriculture et l'agroalimentaire, le tourisme, etc...

En créant des espaces d'initiative et de mobilisation de la société civile, de dialogue entre l'institutionnel et l'associatif, la coopération décentralisée ne représente t'elle pas un espace opportun mais non encore pleinement exploité, dans lequel les femmes dans toute leur diversité, pourraient voir leurs besoins, leurs intérêts, leur accès aux services pris en compte ? Les résistances et les blocages agissent, nous l'avons vu à contre courant.

Et si la coopération décentralisée, étroitement liée au processus de décentralisation, permettait de changer la donne ?

DEUXIEME PARTIE : DES EXPERIENCES CONTRASTEES

I – ETAT DES LIEUX EN FRANCHE-COMTE

1. Le contexte de la solidarité internationale en Franche Comté

La Franche Comté est historiquement une terre d'utopie et de solidarités, mais où, ici comme ailleurs, les femmes ont été passées sous silence. Y sont nés Charles Fourier, l'inventeur des phalanstères, Pierre-Joseph Proudhon¹, le père du système mutualiste et du syndicalisme ouvrier, et bien d'autres encore. Seules quelques femmes se sont mobilisées dans l'affaire LIP, conflit social emblématique des années 1970. C'est aussi en Franche-Comté que l'on retrouve les premières traces des fruitières, qui préfigurent le système coopératif actuel.

Ces valeurs de solidarité et de partage ne sont pas étrangères à la vitalité de la vie associative franc-comtoise en général et à son ancrage dans la solidarité internationale.

1.1. Au niveau régional, la nécessité de coordonner la diversité des acteurs et des actions

Sur les 886 acteurs de la solidarité internationale répertoriés dans la base de données du Cercoop², on trouve 572 acteurs associatifs (associations ou ONG) et 168 collectivités territoriales - dont 10 conduisent des actions de coopération décentralisée au sens de la loi ATR du 6 février 1992 (pour les 158 collectivités restantes, il s'agit pour la plupart de jumelages). A partir du constat d'une multiplicité d'initiatives et d'acteurs qui travaillent sans véritable concertation ni coordination, et à l'initiative de l'État et de la Région, le CERCOOP Franche-Comté a été créé en 1997, suite aux assises de la coopération décentralisée. Plusieurs collectivités avaient adhéré à cette initiative de concertation et de coordination des actions de solidarité internationales.

«L'utilité s'est donc progressivement fait sentir de disposer d'un lieu de convergence, structure d'appui et de mutualisation des pratiques, des actions et des moyens de coopération et de solidarité, favorisant le partenariat entre les différentes familles

¹ Misogyne et phalocrate notoire, il a notamment écrit en 1858 un texte au titre évocateur " la femme est un joli animal ». Il décrit la femme comme « ...un diminutif d'homme à qui il manque un organe pour devenir autre chose qu'un éphèbe... ». Pierre-Joseph Proudhon : De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise, 1858.

² Centre de Ressources pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté

d'acteurs franc-comtois de la coopération et de la solidarité internationale d'une part, et dans les pays en développement d'autre part¹»

À ce jour, il existe une dizaine de réseaux régionaux multi acteurs pour la coopération internationale en France. Leur objectif général est «d'améliorer la qualité des actions de coopération et de solidarité internationale menées en Région, tout en favorisant le développement de synergies entre acteurs».

Nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle essentiel que pourraient, devraient avoir ces réseaux, comme courroie de transmission du genre, dans la solidarité internationale.

1.2. Les collectivités locales franc-comtoises, objet de la présente étude

Parmi les 10 collectivités locales qui conduisent des actions de coopération décentralisée au sens de la loi ATR, 7 ont été interviewées, en Franche-Comté. Il s'agit du conseil régional, de 3 conseils généraux (Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort), et de 3 villes (Belfort, Besançon, Montbéliard).

Pour des raisons liées à l'histoire coloniale de la France, les pays d'intervention se situent en majorité en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, 5 partenariats – Sénégal, 1 partenariat), puis au Maghreb (Maroc, 2 partenariats – Algérie, 1 partenariat) et Machrek (Territoires Palestiniens, 2 partenariats – Liban, 1 partenariat). De façon plus marginale, en Serbie, Roumanie, Mexique et Chine.

Les thématiques sur lesquelles sont engagées ces collectivités répondent peu ou prou aux divisions sectorielles de la coopération française (agriculture, éducation ou santé) au détriment d'approches plus transversales, comme l'environnement, la lutte contre la pauvreté ou le genre. Ainsi, nous avons identifié cinq projets dans le secteur agricole et agroalimentaire, trois projets dans le secteur éducatif et culturel, deux projets en matière d'appui institutionnel, ainsi que d'accès à l'eau et de développement touristique. Ces axes d'intervention s'expliquent par d'autres phénomènes. Les besoins exprimés par le partenaire, le savoir-faire et le potentiel de la collectivité française (l'agriculture, la production laitière et les produits dérivés), l'histoire propre à chaque collectivité (Belfort a des liens très forts avec le Maghreb qui s'expliquent par l'accueil d'une forte population maghrébine à l'époque où l'industrie automobile avait besoin de main d'œuvre étrangère), et les choix politiques qui amènent certaines collectivités à accompagner des projets dans les Territoires Palestiniens par exemple.

¹ <http://www.cercoop.org/-L-association-> consulté le 04 février 2012

2. Le genre dans les organisations répertoriées

Si le genre fait maintenant partie des préoccupations d'un nombre grandissant d'acteurs de la société civile, notamment par le biais de structures nationales comme Coordination SUD¹ ou le réseau international francophone Genre en Action², nous verrons avec l'exemple de la coopération décentralisée en Franche Comté, qu'il n'en va pas de même chez les acteurs publics.

2.1. Un conservatisme français à tous les étages de l'administration

2.1.1. Responsable coopération décentralisée : un métier fortement féminisé

Tout d'abord, un constat. Sur sept responsables interrogé-e-s, (l'intitulé du poste varie selon la collectivité), six femmes et seulement un homme occupent cette fonction ; ce dernier déclarant *«ce sont des postes où il faut peut-être parler plus avec le cœur»*. Une autre responsable de l'expliquer ainsi : *«les questions de coopération sont souvent associées à l'humanitaire et au social. L'homme dans les projets de coopération qu'on mène, c'est le directeur du service eau et assainissement, parce qu'il est sur les questions techniques, de tuyau, de diamètre...»*. Ces affirmations correspondent aux stéréotypes de genre communément entendus. Ils s'appuient sur le courant de pensée naturaliste se fondant sur la complémentarité des sexes : *«un monde assez bien réparti puisque chacun est à sa place naturellement»*, qui elle-même conduit à la division sexuelle du travail.

2.1.2. Une administration décentralisée, représentative de ce conservatisme

Toutes les organisations, qu'elles soient privées ou publiques, sont traversées par des valeurs, une histoire, une culture et des pratiques qui constituent leur mode de fonctionnement normal et incontesté mais pourvoyeur d'inégalités entre les sexes.

¹ Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – coordonne au niveau national plus de 130 ONG françaises de solidarité internationale, dont une centaine via 6 collectifs.

² Réseau Genre en Action promeut la prise en compte des inégalités des femmes et des hommes dans les politiques et programmes de développement. Il compte plus de 2.800 membres dans plus de 50 pays, principalement francophones

Si la région Franche-Comté est présidée par une femme, la seule avec la région Poitou-Charentes, les femmes ne représentent que 7,7 % des présidences de conseils régionaux. Malgré la loi sur la parité en politique du 6 juin 2000, l'administration décentralisée française reste entre les mains des hommes avec 5 % de présidentes de conseils généraux et 13,8 % de mairesses¹.

Tentée de faire un lien de cause à effet entre le sexe biologique des exécutifs locaux et la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le fonctionnement même de l'administration concernée, nous devons admettre qu'il n'en est rien. Les interviews révèlent la plupart du temps, soit une absence de véritable réflexion sur ce thème, soit des initiatives individuelles qui marquent une volonté de mieux équilibrer les postes de direction entre les femmes et les hommes, ou alors des actions portant sur les discriminations au sens large ; le genre étant noyé dans la lutte contre les discriminations.

Nous suggérons que les organisations résistent à intégrer la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le fonctionnement de leur structure, afin de ne pas bouleverser les rapports de pouvoir. Est-il besoin de rappeler que l'exécutif des collectivités locales franc-comtoises, objet de la présente étude, est masculin à 86 %, et que la direction générale des services l'est à 100 %. Dans ces conditions, «comment faire intervenir des changements par des voies qui rendront les organisations soucieuses de l'égalité entre les sexes à l'intérieur *et* qui produiront des résultats respectueux d'égalité entre les sexes à l'extérieur ?»². Est-il possible de faire cohabiter dans des organisations non genrées, la mise en œuvre de projets genrés aussi bien en interne que dans les relations extérieures, sans se poser la question de la légitimité.

Toutes les personnes interviewées ont spontanément, à un moment donné de l'entretien, exprimé leur gêne d'être amené-e-s à se placer en «donneuses de leçons», considérant le retard de la France en la matière. Nous sommes donc assez loin d'une forme d'eurocentrisme, résistance parmi les autres résistances, qui «vient à considérer que la question de l'égalité est bonne pour l'exportation mais n'a pas sa raison d'être au nord»³.

¹ <http://www.observatoire-parite.gouv.fr/parite-politique/reperes-statistiques-47/> Consulté le 05 février 2012

² Aruna Rao, Rieky Stuart, David Kelleher, in *Le genre à l'œuvre : changement organisationnel en vue de l'égalité*. P 1-14. Publié par : Kumarian Press

³ Ryckmans Hélène, *Pourquoi tant de résistances ?*, Economie et Humanisme, n° 378, dossier Egalité femmes-hommes *Changer les rapports sociaux*, octobre 2006, p 59 à 63

Mais une analyse plus approfondie des entretiens menés nous montre qu'il y a beaucoup d'autres résistances à l'approche de genre.

2.1.3- De quelles résistances parle-t-on ?

Le panorama dressé par Hélène Ryckmans, chargée de mission à l'association Le Monde selon les femmes, formatrice et consultante en genre, fait état de plusieurs types de résistances qui parfois s'enchevêtrent : résistances idéologiques, résistances d'ordre conceptuel, résistances sociologiques ou psychologiques, enfin, résistances techniques et politiques. Quelle que soit leur forme, elles sont un frein à la construction et au progrès de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous avons relevé les exemples francs-comtois les plus significatifs.

La prise en compte de l'égalité femmes hommes apparaît souvent comme secondaire. Un-e responsable de collectivité privilégie les termes «d'égalité des chances» à celui «d'égalité femmes-hommes» arguant que la question n'est pas prioritaire *«parce qu'il n'y pas que cette disparité là»*, tout en reconnaissant que *«c'est bien de s'occuper de l'égalité femmes-hommes mais il n'y a pas que ça»*. En outre, il apparaît que la question de l'égalité femmes-hommes n'est absolument pas un déterminant à la mise en œuvre d'un projet, un-e autre responsable de collectivité affirmant qu' *«il y a d'autres facteurs plus importants pour la réalisation du projet»*.

Le genre est souvent considéré comme étant une mode, un argument de marketing (Ryckmans) auquel il convient de se soumettre pour obtenir un financement. Un-e chargé-e de mission d'un conseil général explique en ces termes cette forme de résignation *«pour remplir ce genre de dossier, je me dis : qu'est ce qui va faire plaisir...»*.

En revanche, le fait que l'égalité femmes-hommes soit justement un critère imposé dans les dossiers de financement européens, peut se révéler productif. La même responsable estimant que *«c'est par ce biais là que la problématique est réfléchie, travaillée chez nous»*. Les trois conseils généraux font appel aux délégations régionales aux droits des femmes pour les accompagner dans la rédaction des critères genre des dossiers européens.

Le relativisme culturel revient souvent dans la discussion, comme nous l'a dit un-e chargé-e de mission : *«nous, on a le luxe de pouvoir réfléchir à ces questions. Eux, ils ont*

l'urgence et aussi toute une culture, un poids culturel qui fait qu'ils n'y réfléchissent pas forcément, pas tout le temps je veux dire.»

Des résistances d'ordre psychologique liées aux mécanismes de socialisation sont souvent la cause de l'absence de réflexion sur le genre. Cette chargée de mission par exemple a une vision très essentialiste du rôle des femmes, vues comme *«le socle de la famille... donc elle est écoutée, elle est respectée car elle tient la bourse, elle gère le quotidien alors qu'une femme européenne sera parfois moins respectée, car selon les hommes, elle est indépendante...»*. De la même manière, quand les personnes ne se sentent pas concernées personnellement par la question des inégalités femmes-hommes dans leur milieu professionnel, elles s'interrogent d'autant moins.

D'autres raisons plus pragmatiques, qui justifieraient la non prise en compte du genre dans les projets, ont été avancées par les responsables de collectivités locales lors de nos entretiens. Nous avons identifié le manque de temps et le manque de moyens financiers alloués à la coopération, ainsi que la réalité même de la coopération qui empêcherait d'agir pour une meilleure prise en compte du genre. Un-e chargé-e de mission l'exprime ainsi *« en faisant de la coopération, on ne peut pas rentrer comme ça dans la sphère de l'intime parce qu'on n'est pas beaucoup sur le terrain – on y va 8-10 jours par an et c'est tout»*. Enfin, nous avons noté que la nouveauté de l'approche dans la coopération française et la méconnaissance de la politique française en matière de genre ainsi que des politiques nationales des pays partenaires en la matière pouvaient être un obstacle. Toutes ces raisons n'en sont peut-être pas moins des alibis.

Ces résistances idéologiques vont rejoindre des résistances d'ordre conceptuel et technique que nous retrouvons dans la plupart des projets de coopération étudiés ici.

2.2- Les projets mis en œuvre dans les actions de coopération décentralisée : projets femmes ou projets genre ?

2.2.1. Les femmes dans le développement, toute une histoire !

L'émergence du concept de genre dans le développement résulte d'une résistance opposée par les chercheur-e-s du sud, au concept d'IFD (Intégration des Femmes dans le Développement) et de FED (Femmes et Développement). L'approche IFD visait à intégrer les femmes au processus de développement sans pour autant remettre en question le

modèle de développement dans lequel on voulait les intégrer, ni remettre en question les rapports d'inégalités entre les femmes et les hommes. Cette approche apparaissait, en particulier en Afrique, comme un déni de la place déjà occupée, mais de manière invisible, par les femmes dans les processus de développement. L'approche FED qui apparaît au cours des années 1970, en réaction aux limites de la précédente approche, explique que ce sont les inégalités entre les classes et les structures internationales qui sont responsables de la subordination des femmes. Cette approche ne cherche pas non plus, à analyser pleinement tous les systèmes pouvant être tenus responsables de la subordination des femmes.

Les projets ou programmes correspondants à ces deux approches ont permis de mener des actions ponctuelles auprès des femmes. En même temps qu'ils renforçaient leur marginalisation en les maintenant dans leurs rôles considérés comme traditionnellement féminins, le rôle des hommes comme détenteurs du pouvoir et du contrôle des biens était ignoré.

Les insuffisances révélées par ces deux approches ont conduit, au début des années 1980, à l'adoption de l'approche GED (Genre et Développement). Dès lors, la question ne se pose plus en termes d'exclusion des femmes mais en termes de rapports de pouvoir qui empêchent la pleine participation des femmes, actrices du développement. Cette approche marque véritablement un changement de préoccupation et un nouvel intérêt pour les relations entre hommes et femmes, et non plus seulement pour les femmes.

Elle se veut transversale à l'ensemble des politiques, programmes et projets de développement (*gendermainstreaming*), tout en maintenant des interventions ciblées sur les femmes pour pallier les inégalités récurrentes entre les sexes.

Malgré leurs différences, ces approches se chevauchent encore aujourd'hui, comme nous le montrent les projets de coopération franc-comtois.

2.2.2. Approche femmes, approche genre ou approche aveugle au genre ?

« Travailler avec le concept de genre est porteur de critique sociale. Les chercheuses et chercheurs, les responsables de projets et les organisations de base travaillant avec cette perspective de genre, en collaboration, s'inscrivent dans un projet de transformation sociale. » (Verschuur et Reysoo, 2003).

Le genre est apparu avec les théories féministes américaines (Oakley 1972) qui voulaient insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. Il permettait de sortir de l'essentialisme et du déterminisme biologique, implicite dans l'usage du terme sexe. Le genre, qui se réfère aux rapports sociaux entre les sexes, peut se définir comme un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les femmes et les hommes et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées. En mettant l'accent sur l'aspect relationnel, le genre pose l'hypothèse que les deux catégories – femme et homme – s'analysent mutuellement l'une par rapport à l'autre. Il s'agit donc d'une problématique homme/femme et de ce fait, elle interroge la société dans son ensemble. Le genre se réfère non seulement à une différenciation des rôles entre le masculin et le féminin mais surtout à une valorisation systématique du masculin au détriment du féminin ; cette *valence différentielle des sexes* chère à Françoise Héritier.

Le genre, comme construction sociale, cristallise non seulement les rapports entre les femmes et les hommes, dans une société donnée, mais aussi les rapports entre les femmes et les rapports entre les hommes. Enfin, parce que les femmes et les hommes ne constituent pas des groupes homogènes, l'approche genre prend aussi en compte les relations de genre dans toute leur diversité sociale. Cette autre dimension du genre, appelée intersectionnalité est issue des travaux des féministes noires africaines-américaines. Elle exige de croiser en permanence le genre avec d'autres rapports de pouvoir, comme la classe, l'âge, l'ethnicité, la religion, etc....

Nous avons émis l'hypothèse que s'il n'y avait pas de réflexion et de discussion sur le genre chez les acteurs publics franc-comtois de la solidarité internationale, c'était en raison de résistances – nous y avons consacré le chapitre précédent, mais également du fait d'une méconnaissance du concept, de sa difficile compréhension et donc de difficultés à l'appliquer.

Il est des projets qui ignorent totalement les femmes. Comme l'indique Claudy Vouhé¹ :

¹ Op. cit

«Bien entendu, les politiques aveugles n'ont pas forcément un impact négatif sur les femmes. Mon objection est que sans prise en compte du genre nous ne sommes même pas capables d'évaluer si l'impact de ces interventions est négatif ou positif pour les femmes et les hommes (ou alors on le découvre a posteriori quand le mal est fait).»

Les collectivités locales franc-comtoises accompagnent beaucoup de projets pour les femmes (agriculture, agro-alimentaire, maraîchage...). En analysant d'un peu plus près ce qui nous a été décrit de ces projets, ils s'inscrivent globalement plutôt dans une approche IFD que GED. En effet, ces projets sont généralement centrés sur les femmes et non sur les rapports entre les femmes et les hommes. Non seulement ils ne remettent pas en cause les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, mais ils maintiennent le plus souvent les femmes concernées dans leur rôle reproductif. Ces projets ont souvent pour effet d'accroître leur activité productive en leur occasionnant une charge de travail supplémentaire, sans forcément augmenter de manière significative leurs revenus. Les quelques exemples qui nous ont été rapportés par les chargé-e-s de mission franc-comtois nous montrent qu'effectivement, ce sont les femmes qui sont le centre d'intérêt de ces projets et non les rapports entre elles et les hommes.

Par exemple, dans un projet de maraîchage au Burkina Faso qu'accompagne une collectivité franc-comtoise, les femmes, organisées collectivement, disposent d'une surface de terre cultivable qu'elles ne peuvent cependant «utiliser» que pendant la saison sèche (quand la production est la moins bonne) car elles ne sont pas propriétaires de cette terre. En Afrique subsaharienne, dans une économie fondée sur l'agriculture, l'accès à la terre et le contrôle des ressources est perçu comme un des principaux indicateurs d'injustice de genre.

A la saison des pluies, quand la production devient rentable, le propriétaire du champ reprend ses terres (entretenu par les femmes entre temps). Les revenus occasionnés par ces cultures vivrières vont d'abord à la famille et aux enfants.

Dans ce cas ci, les femmes sont particulièrement formées à la gestion et au marketing afin d'être en capacité de développer leur activité et à leur demande, elles vont bénéficier d'un second périmètre de surface cultivable, dont elles jouiront à l'année. Leurs revenus devraient ainsi augmenter, mais elles demeureront usufruitières.

S'il est vrai que l'augmentation des revenus financiers est essentielle en termes

d'autonomie, la charge de travail des femmes se trouve souvent considérablement accrue dans la mesure où les tâches domestiques leur restent dévolues.

Dans d'autres cas rapportés par les responsables de collectivité au sujet de projets d'accès à l'eau, les femmes ne sont pas impliquées dans les structures décisionnelles qui gèrent la ressource en eau. Dans un cas, *«ce sont les hommes qui sont présents dans les associations d'usagers de l'eau et à la gestion du comité»*. Dans le second : *«ce qui est une affaire de femmes, c'est la sensibilisation à la bonne utilisation de l'eau... parce que ce sont les femmes qui font la lessive, qui gèrent la réserve d'eau sur le toit et ce sont peut-être elles qui vont dire aux messieurs de ne pas trop laver les voitures»* ; la femme vue ici, comme la gardienne de la bonne marche du foyer, mais totalement absente de la sphère décisionnelle, dans un secteur qui pourtant la concerne au premier chef.

La plupart du temps, ces actions vont satisfaire les besoins pratiques des femmes (liés à des besoins quotidiens, qui découlent de leurs rôles remplis dans une division traditionnelle du travail), sans améliorer fondamentalement leur statut social et leurs rapports de pouvoir avec les hommes. C'est une première étape, certes nécessaire mais pas suffisante pour que la situation évolue vers plus d'égalité.

Les changements doivent s'effectuer sur deux niveaux à la fois : la satisfaction des besoins pratiques des femmes et la vision de leurs intérêts stratégiques à plus long terme pour atteindre *l'empowerment*.

Cependant, l'approche de genre n'exclut pas les mesures spécifiques. Au contraire, comme le dit Marie-Lise Semblat¹ *«c'est dans une approche de genre que le spécifique prend tout son sens car l'approche de genre va situer les mesures spécifiques dans une recherche d'égalité entre les sexes et non plus dans une optique de protection où les femmes ne seraient que des bénéficiaires passives»*.

¹ Marie-Lise Semblat, *Le genre, un féminisme politiquement correct ou un outil de transformation sociale ?*, Genre et Développement ; les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent sur leurs pratiques, Actes du colloque régional 30 et 31 mars 2007, Lille. CRDTM, L'Harmattan, 2008

II – UNE EXPERIENCE DE COOPERATION DECENTRALISEE SOUS LE PRISME DU GENRE

En France généralement, la problématique des rapports sociaux de sexe n'est pas intégrée dans les projets de développement liés à la décentralisation et/ou coopération décentralisée. « La question reste marginale, voire suspecte et son émergence au détour d'un projet est souvent liée à la présence de féministes dans le portage ou l'environnement du projet (féministes qui ont beaucoup de mal à faire prendre au sérieux, par ceux et celles qui ne le sont pas, la pertinence de l'intégration du genre de façon transversale et systématique dans tous les projets et programmes de développement, comme le préconisent depuis 1995 les textes internationaux)»¹.

1. En pratique : le Conseil Régional Picardie et ses partenaires, engagés dans une approche genrée de la coopération

Il s'est avéré au cours de notre étude, que les collectivités locales franc-comtoises engagées dans la coopération n'intégraient pas le genre. Il nous était donc difficile de traiter du genre dans la coopération décentralisée, sans une expérience à relater. C'est ainsi que pour les besoins de l'étude et sur les conseils de Marie-Lise Semblat, présidente du réseau Aster-International associé aux initiatives de la région Picardie, nous nous sommes intéressée à cette région. Nous aurions tout à fait pu choisir d'autres collectivités intégrant le genre mais nous ignorons leur existence. Il est en effet très difficile de les répertorier à travers cet angle là ; l'atlas de la coopération décentralisée, visible sur le site du Ministère des affaires étrangères, ne permet pas de sélectionner cet item². En outre, les collectivités locales françaises engagées dans une démarche genrée de la coopération ne sont pas légion en France.

Cela étant, même quand l'adhésion au concept de genre semble acquise, il existe une distance, souvent fort longue, entre la théorie et la réalité du terrain. Bousculer la répartition traditionnelle des rôles féminin et masculin, devoir remettre en cause des

¹ Annie Junter, *La situation en France, encore loin du compte !* Économie et Humanisme n° 378, octobre 2006, p 23

² <http://www.cncd.fr/frontoffice/bdd-france.asp>, consulté le 15 février 2012

rapports sociaux basés historiquement sur la dépendance, bref, bousculer ainsi l'ordre établi est un long parcours semé d'embûches.

L'exemple de la Région Picardie nous a semblé intéressant à analyser pour plusieurs raisons. La volonté de s'inscrire dans une démarche partenariale et participative est à la base des programmes de coopération décentralisée picards. Mme Michèle Cahu, Conseillère régionale Picardie, déléguée à la coopération décentralisée l'explique ainsi¹ : *"Un choix s'opère en Picardie à partir de critères de développement humain et (ou) de particularités communes. La présence d'associations picardes dans les régions pressenties est prise en compte. Une ou des missions techniques d'évaluation et de faisabilité sur le terrain sont réalisées, suivie d'une rencontre avec les élus des territoires partenaires. Un accord de coopération suivra, manifestant la volonté politique commune de mener un programme de coopération décentralisée au bénéfice du développement des territoires et de la lutte contre la pauvreté des populations. L'animation territoriale et la démocratie participative sont présentes dans tous les axes et enjeux de ces programmes. La réciprocité toujours envisagée*». Cette démarche résulte d'une volonté politique. Selon Madame Cahu : *«c'est ce que nous appelons le développement partagé, la volonté politique d'une autre mondialisation, humaniste et solidaire*».

1.1. Une expérience liée à la spécificité territoriale de la Picardie

Avec ses 2292 communes, dont certaines disposaient, eu égard à leur taille démographique, de moyens humains et financiers limités, le Conseil Régional de Picardie a, au début des années 1990, impulsé une dynamique de développement local en incitant ces communes à se réunir autour de 41 intercommunalités et en mettant à leur disposition un animateur de territoire et les moyens financiers nécessaires pour entreprendre des actions. C'est dans ce contexte qu'avec le CIDR «Centre International de Développement et de Recherche» (ONG internationale ayant son siège en Picardie, qui travaille en Afrique, notamment au Bénin depuis 16 ans), que la volonté politique s'est concrétisée pour mener à bien un programme structurant de coopération décentralisée avec le Bénin.

¹ Entretien du 06 février 2012

1.2. La démarche «genre» du Conseil Régional de Picardie

Intégrer le genre dans la coopération décentralisée nécessite d'intervenir, en France, à plusieurs niveaux : dans les stratégies et l'organisation de la structure porteuse, dans les projets avec les partenaires et également dans les actions d'éducation au développement. A l'étranger, le niveau micro permettra la mise en œuvre des actions localement, le niveau méso appuiera le renforcement des capacités des acteurs locaux, privés et publics et le niveau macro, une communication sur les pratiques au niveau national et international.

La démarche engagée en France par le Conseil Régional de Picardie a débuté par un travail de sensibilisation et de plaidoyer qui a débouché sur des projets articulant genre et développement local sur le territoire picard.

La précédente mandature (2004-2010) comptait une vice présidence chargée de l'égalité femmes-hommes, vice présidence supprimée depuis. Les élu-es de gauche très sensibles historiquement à cette question de l'égalité ont vraisemblablement joué un rôle déterminant dans la signature en mars 2007 de la charte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, élaborée et promue par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et ses partenaires. Son article 30 (le dernier) est consacré à la coopération internationale :

«1. Le signataire reconnaît la valeur du jumelage et de la coopération européenne et internationale des collectivités locales et régionales pour le rapprochement des citoyens et pour la promotion de l'échange des savoirs et de la compréhension mutuelle au-delà des frontières nationales.

2. Le signataire s'engage, dans ses activités en matière de jumelage et de coopération européenne et internationale :

- à impliquer dans ces activités de façon égalitaire, les femmes et les hommes venant d'horizons différents
- à utiliser ses relations de jumelage et ses partenariats européens et internationaux comme une plateforme d'échange d'expérience et de savoirs sur les questions d'égalité des femmes et des hommes
- à intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans ses actions de coopération décentralisées.»

1.3. Le genre dans la coopération décentralisée picarde

La question de l'intégration du genre dans les projets de coopération décentralisée de la Région Picardie résulte du croisement de multiples volontés qui ont convergé vers un partenariat local. Deux Ong internationales dont le siège social est situé en Picardie se sont associées autour de l'institution régionale : le CIDR, pour l'expertise en développement local et le réseau Aster-International, pour l'expertise genre.

Le CIDR est une Ong picarde qui intervient dans des secteurs clés du développement en Afrique. Il intervient au Bénin depuis 1961 dans le secteur de la microfinance, des mutuelles de santé et du développement agricole. Il accompagne les territoires béninois des Collines et de l'Alibori dans le renforcement des communes et la promotion du développement économique depuis 1995. C'est un partenaire privilégié du Conseil Régional de Picardie en matière de développement local.

Aster-International est un réseau créé en France en 1993. Il a également son siège en Picardie. L'association, initialement centrée sur le territoire picard, s'est progressivement transformée en réseau international, avec des interventions en Afrique et en Europe. Expert «genre», Aster International a, grâce à cette double dimension locale et internationale, renforcé la visibilité du genre en Picardie et impulsé une dynamique régionale, en développant de nombreuses actions sur le territoire picard ainsi qu'à l'international.

Cet ancrage local et la réalisation de projets de développement intégrant le genre sur le territoire picard ont permis de tisser des liens avec les services du Conseil Régional de Picardie, depuis de nombreuses années. Ainsi, Aster a été sollicité pour son expertise « genre » par le CIDR sur recommandation du Conseil Régional, pour accompagner l'intégration du genre dans les stratégies communales des départements des Collines et de l'Alibori, dans le cadre de la coopération décentralisée avec ces territoires béninois.

L'accompagnement d'Aster concerne à la fois les élu-e-s locaux/les, les services décentralisés des communes et des départements, l'experte-genre locale et les populations. Ces trois structures forment un partenariat efficace pour travailler sur le genre dans la coopération décentralisée et représentent un atout considérable pour promouvoir les actions menées dans ces régions du monde¹.

¹ Marie-Lise Semblat, *fiche réalisée dans le cadre de la journée « Nous avons osé le genre »*, MAEE, décembre 2010

1.4. - L'accent mis sur le développement économique local avec une dimension genre

Le partenariat entre les deux départements du Bénin (Alibori et Collines) est aujourd'hui orienté vers le développement économique local et plus particulièrement vers le secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette approche se différencie d'une vision unique de l'économie dominante mondialisée. Bernard Eme et Jean-Louis Laville la définissent ainsi :

«Composante spécifique de l'économie au côté des sphères publique et marchande, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens (Eme et Laville, 2005, p. 253.)»¹

Un programme d'appui à l'entrepreneuriat solidaire a démarré en 2008 entre la Picardie et le Département des Collines ; programme mis en œuvre par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sélectionnée par le Conseil Régional de Picardie. Ce programme cible prioritairement les personnes vulnérables (les femmes sont sur représentées dans cette catégorie). L'un des nombreux enjeux de ce partenariat consiste à mettre l'accent sur le développement économique local au niveau communal et intercommunal, en veillant à l'inscrire dans une politique de développement durable et équitable des territoires. Ainsi, la Région Picardie et le Groupement Intercommunal des Collines souhaitent faire de leur coopération décentralisée un levier du développement de l'économie sociale et solidaire sur leurs territoires respectifs. Depuis 2010, trois entreprises solidaires fonctionnent (construction en matériaux locaux, extraction d'huile végétale et apiculture), ainsi qu'un réseau d'entreprises villageoises d'énergie. Un «incubateur de l'entrepreneuriat solidaire» a également été créé dans le Département béninois pour promouvoir et diffuser la démarche d'entreprise solidaire. Afin d'appuyer les entrepreneurs béninois dans l'élaboration de leur business plan ou bien pour étudier le développement de nouvelles filières, des étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne effectuent leur stage au Bénin.

¹ Op Cit

Ces entrepreneurs locaux¹, avec l'appui de personnes compétentes, ont regroupé en tontines des femmes identifiées comme étant les plus vulnérables, pour les former dans des secteurs qui les amèneront à terme, vers l'autonomie économique. Outre l'apprentissage d'un nouveau métier et des revenus décents², les femmes regroupées avec les hommes au sein d'une coopérative, deviennent alors grâce à leur travail, des actrices qui contribuent au développement de leur territoire. Leur participation à voix égale à la bonne marche de l'entreprise ouvre un possible vers d'autres engagements communautaires, politiques ou économiques.

L'intérêt de participer à une organisation économique solidaire est souvent renforcée par les possibilités de formation qu'offre une telle organisation, liées à des besoins directement liés aux enjeux économiques et qui visent à améliorer leurs compétences techniques en économie, commercialisation, gestion, etc...

Mais ces processus d'autonomisation ne bénéficient pas à toutes les femmes de la même façon ; la lourdeur des responsabilités, le manque de soutien du mari et le temps disponible sont des freins parfois importants³.

1.5. Une volonté franco-béninoise soucieuse de démocratie participative

Le Conseil Régional Picardie intervient au Bénin (Niger et Madagascar également) depuis 1995 dans le secteur de l'appui institutionnel et plus récemment, du développement économique local, en relation avec deux structures intercommunales béninoises qui regroupent à elles deux, 12 communes.

¹ Une étude sur la filière karité au Burkina Faso montre que les hommes occupent aujourd'hui une position dominante dans la filière en pratiquant les activités les plus rémunératrices et les moins pénibles. Au contraire, les femmes, qui sont pourtant à la base de la filière, se trouvent cantonnées aux activités les moins rentables, nécessitant une force et un temps de travail importants.

² La Banque Mondiale définit les seuils de pauvreté dans le monde en fonction d'un critère unique : le revenu des individus. Le seuil minimum, celui de l'extrême pauvreté est passé à 1,25 dollar/jour pour tenir compte de la variation du pouvoir d'achat. En 1990 il était fixé à 1 dollar/jr. Source :Altermondes supplément édition n° 9128 du 17 septembre 2010 Libération p 9

L'approche quantitative de la pauvreté indique que l'accès à des revenus supérieurs au seuil de pauvreté est suffisant pour sortir de la pauvreté. A contrario, la pauvreté évaluée de manière qualitative, en fonction de la satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, logement, santé, éducation...) favorisera la redistribution des richesses, le respect des droits humains et l'accès aux services publics.

³ Op Cit

Résultat d'une volonté politique mutuelle soucieuse de démocratie participative, les communes béninoises, dès le début de leur mandature, ainsi que les populations et de multiples autres acteurs et actrices, ont ainsi été mobilisées et impliquées.

En 2009-2010, les 12 communes béninoises ont élaboré leur Plan de Développement Communal (PDC) de façon participative¹, portant une attention particulière aux rôles des femmes dans le développement.

Des animateurs de territoire recrutés et mis à disposition par l'Etat béninois² dans les communes, recueillent les besoins à la base, à l'aide de leur assistante. Afin de faciliter l'expression de toute la population et notamment des femmes, ainsi que l'analyse de leurs besoins spécifiques, un binôme femme-homme, animatrice et animateur villageois a été coopté par la population dans chaque village.

Les rapports établis ensuite ont montré l'ampleur des inégalités et des atteintes aux droits des femmes dans cette région, en raison du contexte socio-culturel, mais également économique et institutionnel.

Face à cette situation, les élus locaux béninois ont décidé en 2011, avec le soutien des partenaires français, de se doter de stratégies de promotion des droits et de renforcement du rôle économique et social des femmes, notamment les plus vulnérables d'entre elles (violence et privation de ressources, foncier, crédit, formation, etc.). Ces stratégies, concertées pendant des mois avec les populations des 12 communes, ont été validées par tous les conseils communaux et intercommunaux.

Nous assistons à une mobilisation importante de la société civile, préalable nécessaire à la promotion des droits des femmes à l'échelon local. Le CIDR, les intercommunalités et leurs partenaires français (Région Picardie et Aster-International) collaborent ainsi depuis deux ans à la définition des plans d'actions. Des séances de consultation et de restitution à la population participent de cette démarche participative.

En élaborant un « *guide d'Elaboration du Plan de Développement Communal*, les élus béninois ont voulu faire de l'intégration de la dimension genre une des caractéristiques de la planification communale.³

¹ Fébronie Akimabera Codja, Claudia Alagbé & Jocelyne Gendrin-Guinebault, *Intégration du genre dans les PDC du département des Collines : stratégie intercommunale, plan d'actions et cadre du dispositif de suivi 2011-2015*, Conseil Régional de Picardie, Avril 2011

² Recrutés sur concours, ce sont à 100 % des animateurs hommes et leur assistante sont des femmes. Nous émettons l'hypothèse que cette situation résulte d'une moindre scolarisation féminine et donc d'un accès rendu plus difficile à ces concours ; hypothèse que nous ne pouvons vérifier.

³ Op Cit

L'intégration du genre dans le plan de développement communal ainsi que la mise en œuvre du plan d'actions correspondantes incombent à chaque commune mais il est prévu que l'intercommunalité assure un appui technique du processus, notamment à travers la création d'un poste de «chargé-e de mission genre et développement».

Les diagnostics établis en amont ont été repris afin d'y intégrer l'approche genre et servent de base à la définition du plan d'actions, qui concerne cinq secteurs prioritaires, parmi lesquels : l'éducation et l'alphabétisation, la santé, l'accès aux revenus économiques agricoles et artisanaux, la participation des femmes aux instances de prise de décision et enfin les violences faites aux femmes.

L'axe de soutien des initiatives communales en matière d'éducation et d'alphabétisation répond au double constat d'un faible niveau d'alphabétisation des femmes adultes nettement inférieur à celui des hommes, et d'un faible maintien des filles à l'école surtout au secondaire. Ce fort taux d'analphabétisme pénalise les opportunités d'emplois des femmes et leur accès aux postes de responsabilité.

S'il est un domaine où les femmes sont particulièrement et injustement défavorisées, c'est celui de la santé. La forte mortalité maternelle liée à la faible fréquentation des établissements de santé nécessite d'améliorer les capacités d'accès des femmes aux soins de santé et à la santé de la reproduction.

Un important travail d'information et de formation sera réalisé sur les droits, de même qu'un soutien accru à des mesures de discrimination positive pour l'orientation et la formation professionnelle des femmes ainsi que leur intégration et accompagnement dans les entreprises. En effet, dans cette région, les inégalités entre les femmes et les hommes sont ressenties au niveau économique, tant dans l'accès à l'emploi, l'artisanat ou l'agriculture, où l'accès à la terre demeure problématique pour les femmes.

La volonté de soutenir la participation des femmes aux instances de prise de décision en particulier au niveau politique, permettra d'encourager les candidatures féminines en prévision des élections communales de 2013. Le nombre de femmes conseillères communales est en effet passé de 3,75 % lors des élections communales de 2003 à seulement 4,18 % en 2008.

Le dernier axe prioritaire porte sur les violences envers les femmes qui restent très élevées et se caractérisent de différentes façons (mariage forcé, viol, harcèlement sexuel, lévirat).

Elles concernent (chiffres de 2009) 46,4 % de femmes dans le département des Collines et 63 % dans celui de l'Alibori. Il convient donc d'agir avec fermeté dans la lutte contre ce type de violences et de rappeler les lois qui les répriment. Des lieux d'écoute, de conseil juridique et de médiation (maison des femmes) seront ainsi proposés.

Ces cinq domaines prioritaires définis dans le plan d'actions sont en parfaite cohérence avec les cinq stratégies de la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) dont s'est doté le Bénin ; cadre stratégique pour réduire les inégalités femmes-hommes dans les politiques publiques qui peine à s'opérationnaliser.

Le coût total de l'opération, évalué à 1 500 000 € nécessite une aide extérieure importante. A cet effet, des recherches de financement sont en cours et le CIDR vient de répondre à un appel à propositions¹ de l'Union Européenne «protection et promotion des droits et de l'émancipation sociale et économique des femmes» qui associe les deux intercommunalités béninoises ainsi qu'Aster International et le Conseil Régional de Picardie.

Ainsi, les territoires concernés présentent la spécificité d'être à la fois engagés dans la promotion du développement économique local et dans celle de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans des programmes très ambitieux.

Le temps imparti pour effectuer notre étude ne nous a pas permis de faire une analyse très poussée de cette expérience de coopération. Cependant, grâce aux éléments dont nous disposons, nous pouvons en déduire qu'une volonté politique affirmée, accompagnée de moyens humains et financiers importants, ainsi qu'une confiance réciproque entre les partenaires portent l'espoir d'une amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes, et d'un possible mais non hypothétique changement social.

Les résultats en termes de développement économique local et de renforcement de l'autonomie économique des femmes des territoires concernés, comme de leurs droits, ne peuvent être perçus qu'après une longue période. Dans le cas de la Région Picardie, les diagnostics qui ont révélé les situations d'inégalités entre les femmes et les hommes dans cette région, datent de 2010. Et c'est bien évidemment un travail sur le long terme qui s'opère. De nombreux obstacles peuvent en freiner l'avancée. Rien n'est jamais acquis.

¹ L'appel à propositions de l'Union Européenne englobe non seulement les structures intercommunales béninoises citées dans notre étude, mais également 14 cantons du Togo et 23 communes de Madagascar, ce qui explique le coût de l'opération

2. Promouvoir le genre dans la coopération, des pistes d'action

Nous avons observé à travers ces pages que le concept de genre était non seulement méconnu, mais également peu visible dans le milieu de la coopération internationale, ce qui constitue un obstacle majeur à son intégration dans les projets.

L'expérience picarde que nous venons de décrire nous montre comment la coopération décentralisée offre une porte d'entrée intéressante pour la réduction des inégalités femmes-hommes. Elle devrait pouvoir être mieux diffusée comme projet pilote, pour sensibiliser d'autres élu-e-s à la question du genre. Qui, mieux que les pairs, et sur la base de sa propre expérience pratique, peut faire passer le message que la prise en compte du genre représente une source d'enrichissement de la notion de développement. Ce genre de témoignage nous paraît beaucoup plus éclairant que n'importe quel apport théorique sur la question, l'un n'excluant pas l'autre.

Le premier obstacle réside dans la difficulté de repérer les actions de coopération décentralisée qui intègrent le genre. La base de données de l'atlas de la coopération décentralisée du MAEE gagnerait à ce que l'item « genre » soit ajouté. La transversalité du genre rend sûrement l'exercice difficile, mais pas impossible. Des solutions techniques permettraient sans doute d'offrir l'opportunité aux collectivités concernées d'être identifiées et sollicitées le cas échéant, pour apporter leur témoignage. Le second obstacle, lié au précédent, est que le « genre » ne figure pas dans les critères d'éligibilité des appels à projets du MAEE. Par ce biais, le MAEE pourrait distinguer les collectivités locales qui intègrent le genre et les ajouter à la base de données, ce qui les rendrait visibles.

Rappelons que la question de l'intégration du genre dans la coopération décentralisée fait partie du mandat du Ministère, elle apparaît clairement dans la stratégie adoptée en 2007.

Nous déplorons également que les associations de collectivités, comme l'Association des Maires de France, celle des Départements et Régions de France ou Cités Unies France, ne présentent pas une vitrine plus alléchante des bonnes pratiques en matière d'égalité femmes-hommes. En revanche, la présence des réseaux régionaux multi acteurs sur le territoire français représente une opportunité à saisir. Arrêtons-nous un instant sur le CERCOOP en Franche Comté.

Cette structure régionale a pour objectif principal d'améliorer la qualité des actions de coopération menées sur son territoire, tout en favorisant le développement de synergies entre acteurs. A cet égard, elle apporte un appui-conseil aux porteurs de projets et propose des actions de formation et de sensibilisation sur différents thèmes. La mise en place d'un espace de réflexion autour de la question du genre dans le développement nous semble donc s'imposer dans cette structure, afin d'abord, de sensibiliser les élu-e-s et les Ong, puis à terme, de les accompagner dans leurs démarches d'opérationnalisation du genre dans les projets.

Une telle démarche nécessite de s'interroger sur la meilleure manière d'aborder et de présenter ces questions. Parler de genre de manière frontale peut se révéler contre-productif. Pour cela, une séance d'information du Conseil d'Administration du CERCOOP Franche-Comté nous paraît être un préalable pour expliquer ce qu'est le genre, faire réfléchir, et amener à s'interroger sur ses pratiques et leurs conséquences sur les femmes et les hommes. Cette réunion d'information pourrait s'accompagner de la présentation d'un projet pilote, par les Elu-e-s eux mêmes à leurs collègues.

Faire un travail sur le genre ne va pas de soi et provoque nous l'avons vu, de nombreuses résistances. Ce n'est donc qu'après une phase de sensibilisation, d'information et d'accompagnement que peut être envisagée et ressentie comme un besoin une formation destinée à acquérir les compétences nécessaires à l'opérationnalisation de l'approche de genre. A cet égard, les outils comme les organismes de formation¹ ne manquent pas. Au delà des recettes, il convient de s'interroger sur la réponse la mieux adaptée à la demande de formation qui nécessite de faire entrer les participant-e-s dans une démarche personnelle.

La sensibilisation ou la formation à l'approche de genre demeure très complexe et nécessite des compétences spécifiques². Une formation non adaptée peut être mal appréhendée, conduire à discréditer le concept de genre et à alimenter des résistances à l'égalité des femmes et des hommes³.

¹ Adéquations, Aster International, F3E, Genre en Action, etc... (liste non exhaustive)

² La compétence est la «mise en oeuvre de savoirs, savoir-faire, conduites, procédures, types de raisonnement, dans une situation de travail et/ou de résolution de problèmes. Plus largement, c'est la capacité à résoudre un problème dans un contexte donné. Source : AFPA, cité dans : E. Hofmann, A. Najim, «L'agent de développement et le Sud – tentatives pour circonscrire un profil professionnel», MSHA, Bordeaux, Karthala, Paris, 2003

³ Référentiel pour les formatrices et les formateurs en genre et développement, Le Monde selon les femmes, CIEF genre, Réseau Genre en Action, Adéquations, Aster-International, p 7, Bruxelles, 2010

Aster-International a créé ses propres outils d'analyse qui ont été exploités dans des formations dispensées en France ou à l'étranger. Marie-Lise Semblat, présidente, relève ceci :

«En ce qui concerne l'approche pédagogique et méthodologique du genre dans les formations d'adultes, l'expérience a prouvé que ce n'est pas en ajoutant à un ensemble de modules de formation un thème supplémentaire sur le genre que les choses changeront. Il faut passer d'une pédagogie didactique, celle de l'objet, à une pédagogie maïeutique centrée sur le sujet (Henri Desroche). C'est alors que l'approche de genre, au lieu de s'ajouter, s'intègre dans une démarche globale à tous niveaux...»... «le genre n'est plus alors une matière à enseigner au groupe qui est en demande de formation, mais un fil rouge qui traduit un enjeu traversant de bout en bout et à tous les niveaux les préoccupations de l'ensemble de ceux et celles qui ont à voir avec le projet...»¹

Les entretiens réalisés avec les responsables de collectivités locales ont montré l'intérêt porté à la question du genre, quand celle-ci est abordée. Certain-e-s nous ont remerciée de les avoir «sensibilisé», d'autres ont manifesté le souhait de voir des actions de sensibilisation s'engager plus largement. Cela est encourageant.

Du reste, en marge des actions de sensibilisation et/ou de formation en direction des élu-e-s locaux et des Ong, des actions de plaidoyer peuvent être envisagées en matière d'éducation au développement. En effet, la prise en compte du genre dans l'éducation au développement se justifie pleinement dans la mesure où elle questionne les modèles de développement et les facteurs qui influencent la reproduction d'un système social inégalitaire. Le Récidev (Réseau Citoyenneté Développement), association franc-comtoise membre du CERCOOP Franche-Comté, pourrait servir de relais à la thématique du genre dans le milieu scolaire, les maisons de quartier ou les centres socioculturels.

¹ Op Cit p 165

Ces propositions de préconisations ne sont pas exhaustives. Un travail collectif, coordonné par le CERCOOP Franche-Comté, peut faire avancer la question du genre en Franche-Comté. Nous nous emploierons à faire en sorte que cette démarche devienne opérationnelle. Comme le dit Claudy Vouhé, présidente de l'association genre en action¹ :

«...N'est-il pas urgent ... de mobiliser des volontés, des compétences et des ressources budgétaires à ce sujet afin de garantir que les femmes et les hommes dans les pays d'intervention, aient les mêmes droits... de participer et d'influencer les programmes de coopération et de profiter équitablement des ressources allouées par ces programmes ainsi que de leurs retombées économiques, sociales, culturelles et politiques ?...»

¹ Claudy VOUHE, «les OSI françaises font-elles l'impasse sur le genre ?», 09 septembre 2004, <http://www.genreenaction.net/spip.php?article3360>, consulté le 26 février 2012

CONCLUSION

Si au Nord, les femmes sont sur-représentées dans le travail à temps partiel, au sud elles le sont dans l'économie informelle¹. Pourtant, le taux de participation des femmes à la vie économique n'a cessé d'augmenter depuis 1989, sauf en Europe Orientale et Centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord où il reste inférieur à la moyenne mondiale.

Sous représentées, voire absentes des instances de décisions économiques et du pouvoir politique, elles sont les premières victimes d'un système qui, dans la société contemporaine, combine patriarcat et néolibéralisme.

C'est le secteur de l'agriculture qui emploie, de manière informelle, une majorité de femmes. Elles réalisent pourtant 75% des travaux agricoles, essentiellement des cultures vivrières, en Afrique pour 1% des crédits. Ce travail agricole est peu rémunérateur et sert principalement à nourrir la famille. Il confère peu d'autonomie aux femmes, car elles sont rarement propriétaires des terres qu'elles cultivent et sont souvent écartées des terres fertiles au profit des cultures de rente (Claudine Blasco, 2006)². Il ne fournit aucune protection sociale.

L'agriculture est une thématique dans laquelle s'inscrivent de nombreux projets de coopération décentralisée, et c'est le cas en Franche Comté, dans une approche efficacité ; l'objectif étant d'autonomiser les populations et de permettre d'assurer leur sécurité alimentaire. Mais accompagner ces projets sans intention explicite envers le genre ne risque t'il pas d'aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes ?

A contrario, la prise en compte du genre dans les programmes de coopération décentralisée nous indique qu'il est possible d'aborder le développement d'une autre façon. Selon l'adage «charité bien ordonnée commence par soi-même», le fait que les collectivités locales se fixent des exigences en la matière dans leur organisation, les expérimentent et les appliquent, donne une certaine légitimité à les proposer aux autres.

¹ Les profits actuels ne sont possibles qu'avec le travail gratuit des femmes. Si on devait salarier ce travail, évalué jusqu'à 70 % dans les pays du nord et 130 % dans les pays du sud, le capitalisme succomberait !

² Claudine Blasco, commission Femmes, Genre et Mondialisation ATTAC France (Intervention pour la rencontre nationale de la Marche Mondiale des Femmes, 18 Mars 2006).
<http://www.genreenaction.net/spip.php?article4053>, consulté le 18 février 2012

Cette étude, qui résulte d'une enquête qualitative menée sur seulement neuf collectivités locales, ne permet pas d'extrapoler les résultats obtenus en raison de la faible représentativité de l'échantillon. Néanmoins, elle confirme soit l'invisibilité des femmes, soit leur prise en compte de manière spécifique, sans analyse de la dimension relationnelle. L'absence d'intégration du genre dans les projets, résulte d'une méconnaissance du concept, mais également de représentations stéréotypées, des rôles masculin et féminin, de la majorité des acteurs-trices au niveau local.

En outre, la question du genre dans la solidarité internationale occupe une place importante dans les discours et les pratiques associatives (conférence « Osons le genre », réseau « genre en action »), mais reste encore beaucoup trop marginale dans le secteur public, malgré les stratégies ministérielles.

Les actions de plaidoyer que nous avons l'intention d'engager au niveau de notre région, devraient permettre de rendre visible l'approche Genre et Développement, dont «le but est d'avancer vers un développement plus égalitaire entre les femmes et les hommes. A long terme, le but de GED est d'atteindre plus d'égalité entre les populations marginalisées (femmes et hommes) et les détenteurs du pouvoir économique et politique¹».

Ne nous leurrons pas, les changements dans les représentations et les pratiques des collectivités locales ne se feront pas «en un jour».

Nous ne pouvons bien sûr que plaider pour que les politiques publiques s'engagent véritablement dans la voie du changement, qu'une forte mobilisation citoyenne les accompagne, pour lutter globalement contre les causes de ces inégalités : le patriarcat et le néolibéralisme.

Les efforts de toutes et tous peuvent contribuer à ce que Françoise Héritier considère comme «une révolution des modes de pensée aussi fondamentale que la révolution copernicienne»².

¹ Claudy VOUHE Institutionnalisation de la planification-genre : vrais pouvoirs et fausses excuses, in Genre et économie : un premier éclairage. Cahiers genre et développement n° 2. (Dir.) J. Bisilliat et C. Verschuur. 457-477. 2001. Publié par : Paris : L'Harmattan

² Brigitte Biche, pour une pratique de l'approche genre dans le développement, in les Echos du Cota //3

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

Benoit Thierry, Verdure Gilles, *P'tit Abécédaire de l'égalité des femmes et des hommes*, Paris, La Boucle, 2010.

Bisilliat Jeanne et Verschuur Christine, *Le genre : un outil nécessaire ; Introduction à une problématique*. Cahiers genre et développement n°1, 2000, Paris, l'Harmattan.

Bisilliat Jeanne et Verschuur Christine, *Genre et économie : un premier éclairage*. Cahiers genre et développement n° 2, 2001, Paris, l'Harmattan.

Falquet Jules, *De gré ou de force ; les femmes dans la mondialisation*, La dispute, avril 2008.

Forrester Viviane, *L'horreur économique*, Fayard, 1997.

Gaspard Françoise et Jacqueline Heinen, *L'égalité, une utopie ?*, Cahiers du genre, n° 33, 2002.

Latouche Serge, *Survivre au développement*, Mille et une nuits n° 55, 2009.

Rao Aruna, Stuart Rieky, Kelleher David, *Le genre à l'oeuvre; changement organisationnel en vue de l'égalité*, p 1à14. Kumarian Press.

Reysoo Fenneke et Verschuur Christine, *On m'appelle à régner ; mondialisation, pouvoirs et rapports de genre*, Genève, DDC/UNESCO/IUED, 2003.

Rist Gilbert, *Le développement ; histoire d'une croyance occidentale*, Presses de sciences po 2^e édition mise à jour et augmentée d'une postface, 2001.

Sénac-Slawinski Réjane, *L'ordre sexué : La perception des inégalités femmes-hommes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

Verschuur Christine avec Fenneke Reysoo, *Genre, mondialisation et pauvreté*, Cahiers genre et développement n°3, 2002.

Verschuur Christine, *Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes*. Cahiers genre et développement n°7, 2010.

Vidal Catherine, *Hommes, femmes avons-nous tous le même cerveau ? Les petites pommes du savoir*, Editions le Pommier, mars 2007.

Contributions à un ouvrage collectif :

Bloch London Catherine, et alii, Attac, *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*, Mille et une nuits n° 51, mai 2005.

Guérin Isabelle, Hersent Madeleine, Fraisse Laurent, *Femmes, économie et développement ; de la résistance à la justice sociale*, Editions Erès, 2011.

Maitrayee Mukhopadhyay et Navsharan Singh Nyamu-Musembi, *Questions de citoyenneté formelle et réelle : justice de genre en Afrique Subsaharienne*, Justice de genre, citoyenneté et droits, Presses de l'Université Laval/l'Harmattan/CRDI, 2009.

Semblat Marie-Lise, *Le genre, un féminisme politiquement correct ou un outil de transformation sociale ?* Genre et Développement ; les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent sur leurs pratiques, Actes du colloque régional 30 et 31 mars 2007, Lille. CRDTM, L'Harmattan, 2008

Vouhé Claudy, *Institutionnalisation de la planification-genre : vrais pouvoirs et fausses excuses*, in Genre et économie : un premier éclairage. Cahiers genre et développement n° 2. (Dir.) J. Bisilliat et C. Verschuur. P 457-477. 2001. Paris, L'Harmattan

Articles dans une revue :

Adjamagbo Agnès, *Les femmes doivent assurer*, Alternatives Economiques, septembre 2011, hors-série poche n° 51, p 81-84

Altermondes, *Objectif n° 1 ; réduire l'extrême pauvreté et la faim*, supplément édition n° 9128 du 17 septembre 2010 Libération p 9

Junter Annie, *La situation en France ; encore loin du compte !* Economie et Humanisme, n° 378, dossier Egalité femmes-hommes Changer les rapports sociaux, octobre 2006, p 22-24

Marques-Pereira Bérengère et Pfefferkorn Roland, *Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions*, Introduction, Cahiers du Genre, hors-série, 2011

Ryckmans Hélène, *Pourquoi tant de résistances ?*, Economie et Humanisme, n° 378, dossier Egalité femmes-hommes Changer les rapports sociaux, octobre 2006, p 59-63

DOCUMENTS, RAPPORTS

Akimabera Codja Fébronie, Alagbé Claudia et Gendrin–Guinebault Jocelyne, *Intégration du genre dans les PDC du département des Collines : stratégie intercommunale, plan d'actions et cadre du dispositif de suivi 2011-2015*, Conseil Régional de Picardie, 2011.

Beall Jo, *Décentralisation, droits des femmes et développement*, Development Studies Institute London School of Economics and Political Science, 21 mars 2007.

Communauté Européenne/Europaid, collection outils et méthodes, *Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers*, Janvier 2007.

CRDI – IRDC Canada, *Décentralisation, acteurs locaux et services sociaux en Afrique. L'impact de la décentralisation sur les services de santé et d'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre*, 2001.

CRDTM Centre régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale, *Genre et Développement, les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent sur leurs pratiques*, Actes du colloque régional 30 et 31 mars 2007, Lille, L'Harmattan, 2008.

DGCID, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, *Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes ; initiatives et engagements français en matière de genre et développement*, Décembre 2006.

Gendrin-Guinebault Jocelyne, *Définition de stratégie communale et intercommunale de promotion du genre dans les PDC, Groupement intercommunal des Collines et de l'Alibori– Bénin, Conseil Régional de Picardie et CIDR, Aster-International, Programme de l'atelier de restitution et de validation*, 2011.

Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social, *Egalité des sexes, en quête de justice dans un monde d'inégalités*, 2005.

Le Monde selon les femmes, CIEF genre, Réseau Genre en Action, Adéquations, Aster-International, *Référentiel pour les formatrices et les formateurs en genre et développement*, Bruxelles, 2010, p 7.

MacLean Melissa, *Elaboration d'un programme de recherche sur les dimensions de genre et la décentralisation*, document d'information pour le concours de recherche 2003 de la Section de l'égalité entre les sexes du CRDI, Mai 2003.

Semblat Marie-Lise, *Séminaire «Nous avons osé le genre», modèle indicatif de fiches d'expériences et cas pratiques*, 2010.

Sites Internet :

www.afccre.org

www.aster-international.org

www.cercoop.org

www.diplomatie.gouv.fr

www.genreenaction.net

www.insee.fr

www.irdc.ca

www.observatoire-parite.gouv.fr

www.picardie.fr

www.travail-emploi-sante.gouv.fr